

Département du Calvados  
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre mai, à 17 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Dominique REGEARD, Maire,

<b>Date de la convocation : 30/04/2020</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 13</b>
<b>Présents : 8</b> Dominique REGEARD, Alain ROUSSEAU, François DAMIENS, Franck PARDILLOS, Patricia ROSALIE, Muriel LEMONNIER, Françoise HOSTALIER, Alain DESMEULLES
<b>Votants : 10</b> Eva SIX-BOUVIER donne pouvoir à Françoise HOSTALIER, Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES
<b>Absents : 5</b> Eva SIX-BOUVIER, Patrice CRETEL, Isabelle MUSSIO, Magali GILMAS, Valérie DESQUESNE
<b>Secrétaire de séance : François DAMIENS</b>

Monsieur REGEARD ouvre le conseil municipal en excusant les absences de Mme DESQUESNE et de Mme GILMAS pour raison professionnelle en lien avec la gestion de crise du coronavirus, ainsi que Mme Six qui a fourni un pouvoir. Il regrette par ailleurs l'absence des autres élus de la liste « Tous Lionnais », considérant que les circonstances exceptionnelles dans lesquelles le pays se trouve supposent une solidarité de tous les élus qui s'exprime localement par leur participation aux instances délibératives qui permettent la poursuite de la gestion des affaires communales.

**1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour).

**2- Communications du maire**

21. Organisation du conseil municipal à huis clos

Monsieur le maire rappelle les consignes sanitaires applicables en période de COVID-19 et qui trouvent à s'appliquer aux membres du conseil municipal en réunion :

- Apporter son propre stylo ;
- Se laver les mains à l'entrée et à la sortie de la réunion : point d'eau et gel hydroalcoolique disponibles ;
- Un masque lavable en tissu vous sera proposé à l'entrée de la salle du conseil municipal ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;

Ce contexte justifie la réunion du conseil municipal à huis clos.

22. Rappel du contexte et de l'organisation des services municipaux

Monsieur le maire indique que dès la période de confinement décidée par le Gouvernement, la municipalité s'est organisée afin d'assurer la protection des agents et de maintenir un service minimum.

Ainsi, les mesures suivantes ont été prises :

- Fermeture de la mairie ;
- Mise en place d'un accueil téléphonique tous les jours de 9h à 12h au 02 31 36 12 00, et, en fonction des besoins, un accueil physique ;

- Service minimum de 2 agents, toutes les matinées ;
- Mise en place d'un accueil dû aux enfants des personnels hospitaliers ;
- Maintien du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, dans une version réduite (aide à la toilette, aux repas et aux courses) ;
- Insaturation d'un dispositif d'aide aux courses, qui s'adresse aux personnes de plus de 70 ans ou atteintes d'une pathologie nécessitant un confinement total ;
- Un arrêté de fermeture de l'ensemble des ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune a été pris dès le 16 mars. Il concerne le gymnase, la salle du Clos Baron, les vestiaires, le Dojo, l'école de voile, la salle Trianon, la galerie d'exposition.

A cet égard, monsieur le maire se prononce en faveur de la ré-ouverture de l'accès au cimetière.

- Un arrêté d'interdiction d'accès à la digue et à la plage a été pris le 20 mars ;
- Modification de l'organisation du ramassage des ordures ménagères (semaines paires) et de celui des sacs jaunes (semaines impaires) ;
- Report du conseil municipal d'installation du maire et d'élection des adjoints, conformément à la décision du Ministre de l'intérieur.

La connaissance de l'ensemble de ces mesures a fait l'objet de la diffusion d'un tract à l'ensemble de la population le 23 mars.

### 23. Soutien à l'activité économique

Monsieur le maire indique avoir reçu des commerçants faisant état des difficultés économiques liées au CODIV-19 qui a entraîné la fermeture de leur établissement.

La décision a donc été prise de suspendre l'émission des titres réclamant la perception des droits de terrasse ou d'occupation du domaine public. Il s'agit à ce stade d'une suspension et non d'une annulation. La situation sera reconsidérée en fonction de l'évolution du contexte économique.

### 24. Ré-ouverture des écoles

Le Conseil municipal affirme sa volonté de ré-ouvrir les écoles, dans le respect des consignes sanitaires générales et celles édictées par l'Education Nationale. En lien étroit avec les directeurs des écoles, François DAMIENS, adjoint en charge des affaires scolaires a organisé plusieurs réunions visant mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la reprise des cours. Tous les services concernés (service enfance-jeunesse, périscolaire, entretien, services techniques,...) sont mobilisés, chacun en ce qui le concerne et dans la concertation la plus étroite possible pour organiser la mise en place des locaux, assurer les distanciations nécessaires entre les enfants, assurer l'accueil,...

Jusqu'au jour de la rentrée, prévue le 12 mai, l'organisation continuera d'être adaptée pour assurer les meilleures conditions d'accueil possibles dans le respect des règles sanitaires et de sécurité tant des élèves que du personnel.

### 25. Cérémonie du 8 mai

Conformément aux directives nationales, la cérémonie devra respecter les mesures « barrières », rester d'un format restreint (maximum 5 personnes). Un dépôt de gerbe aura lieu au monument aux morts en présence du monde combattant et d'un porte-drapeau. Le protocole sera allégé et se limitera à un dépôt de gerbe, sans recours à une harmonie municipale, et sans contact physique lors du salut du porte-drapeau et du représentant du monde combattant.

Enfin, afin de manifester leur participation à cette journée nationale d'hommage, le Président de la République demande aux françaises et aux français qui le souhaitent de pavoiser leurs balcons aux couleurs nationales.

## **3- Budget de la COMMUNE – Budget primitif 2020 – Affectation des résultats 2019**

Monsieur le maire propose d'affecter l'excédent 2019 (258 393€), cumulé à l'excédent restant (100 000€), de manière prudentielle, à savoir : 200 000€ en recettes d'investissement et de conserver 258 000 € en recettes de fonctionnement (qui pourront le cas échéant faire l'objet d'une délibération modificative pour être affectées en investissement, l'inverse n'étant pas possible).

- Vu le compte administratif 2019 adopté par le conseil municipal ;
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour) :**

- Décide d'affecter de la manière suivante dans le budget communal 2020 les résultats de l'exercice 2019 :

	Résultats 2019	Affectation au BP 2020
<b>Fonctionnement</b>	+ 200 000.00 € + 258 393.90 €	Compte 1068 en recettes d'Investissement Compte 002 en recettes de Fonctionnement
<b>Investissement</b>	+ 311 257.65 €	Chapitre 001 en recettes d'investissement

**4- Budget de la COMMUNE – Budget primitif 2020 – Vote des tarifs municipaux**

Monsieur le maire propose le maintien des tarifs existant, à l'exception de la revalorisation du tarif des cavurnes, actuellement à 150€, qu'il est proposé de porter à 350€, dans un souci d'équité au regard des autres tarifs de concessions et de vacations funéraires, et afin de mieux correspondre au coût induit.

- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour) :**

- adopte les tarifs municipaux dont les montants sont présentés dans le tableau joint en annexe.

**5- Budget de la COMMUNE – Budget primitif 2020 – Vote des subventions aux associations**

- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (voir document annexe) :**

*(Les membres de bureau d'associations ne prennent pas part au vote des montants de subventions qui les concernent)*

-Décide d'attribuer pour un montant total de 34 402.00€ les subventions aux associations dont les montants et votes sont présentés dans le tableau joint.

*P.J. Tableau des subventions 2020*

**6- Budget de la COMMUNE – Budget primitif 2020 – Vote des taux des taxes locales**

Monsieur le maire propose la reconduction des taux des taxes locales, sans augmentation, étant précisé que le produit attendu de la taxe d'habitation pourrait être modifié en fonction de la réforme actuellement en cours, la compensation intégrale n'étant à ce jour pas assurée, du fait de retenues qui pourraient être opérées.

- Vu la proposition de la commission finances ;
- entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour) :**

- décide de voter les taux des taxes locales comme ci-dessous :

	<b>Taux 2019</b>	<b>Taux 2020</b>	<b>Bases 2020</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	11.30%	11.30%	4 888 000 €	552 344 €
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	25.43%	25.43%	3 143 000 €	799 265 €
<b>Taxe foncière Non Bâtie</b>	33.51%	33.51%	81 000 €	27 143 €
<b>TOTAL</b>	-	-	8 112 000 €	<b>1 378 752 €</b>

## 7- Budget annexe de la COMMUNE « LION LOCATIONS » – Budget primitif 2020

Monsieur le maire rappelle que la mise en place de ce budget annexe vise à se conformer à la réglementation fiscale et budgétaire et était réclamé depuis de nombreuses années par le comptable public. Il aura l'avantage de donner une image plus fidèle du produit net issu des locations que la municipalité propose (bungalows, gîtes, salles,...), tout en permettant pour les locations assujetties à la TVA, de récupérer l'éventuel excédent de TVA versée sur celle collectée (situation de crédit de TVA), ainsi que de bénéficier du FCTVA à la suite des investissements réalisés sur les biens concernés.

Monsieur le maire précise que ce premier budget est construit de manière très prudentielle, au regard du contexte lié au CODIV-19 qui fait obstacle aux locations saisonnières et empêche donc à ce jour, toutes recettes.

- Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- Entendu l'exposé monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour) :**

- Approuve le Budget Primitif annexe « LION LOCATIONS » 2020.

### Section Fonctionnement :

CHAP	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
011	Charges à caractère général	113 500,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	00,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>113 700.00</b>

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
73	Impôts et taxes	2 000.00
75	Autres produits de gestion courante	111 600.00
77	Produits exceptionnels	100,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>113 700.00</b>

### Section Investissement :

Néant

*P.J. BP 2020 ci-joint. Extrait de la maquette budgétaire.*

## 8- Budget de la COMMUNE – Budget primitif 2020

Monsieur le maire regrette la diminution de la DGF à hauteur de 10 000€.

Il souligne par ailleurs le montant particulièrement important de la section investissement (1,1M€) entièrement financée sans recours à l'emprunt. Il précise à cet égard que les perspectives budgétaires en la matière sont favorables au regard de l'annuité d'emprunt (0,185 M€) qui baissera sensiblement en 2021 avec la fin d'un emprunt, pour être ramenée à 0,100 M€.

Il précise que les immobilisations en cours intègrent la mise aux normes de la mairie pour les Personnes à Mobilité Réduite (250 000€), ainsi qu'une enveloppe pour l'installation d'une cuisine à la salle du Clos Baron (30 000€), qui n'a pas été réalisé lors de sa construction et qui permettra une augmentation de ses locations et des produits attendus.

-vu le Code Général des Collectivités Locales ;

-entendu l'exposé monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour) :**

- Approuve le Budget Primitif 2020 de la commune

*P.J. Détail du BP 2020 ci-joint. Extrait de la maquette budgétaire.*

Section Fonctionnement :

CHAP	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
011	Charges à caractère général	512 800,00
012	Charges de personnel	953 300,00
014	Atténuation de produits	325 553,00
65	Autres charges de gestion courante	252 500,00
66	Charges financières	21 600,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	175 210,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	00,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 378 963.90</b>

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
013	Atténuations de charges	20 000,00
70	Produits de services	156 275.00
73	Impôts et taxes	1 506 330.00
74	Dotations, participations et subventions	408 100.00
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
76	Produits financiers	9 215.00
77	Produits exceptionnels	650,00
78	Reprises sur provisions	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	00.00
002	Report excédent de fonctionnement	258 939.90
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 378 963.90</b>

Section Investissement :

CHAP	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2020 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	8 850.00	8 850.00
204	Subventions d'équipement versées	135 725.72	135 725.72
21	Immobilisations corporelles	24 43835	94 438.35
23	Immobilisations en cours	427 362.20	677 362.20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	185 000.00

020	Dépenses imprévues		81 929.25
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		0
041	Opérations patrimoniales		0
001	Report résultat N-1		0
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>593 376.27</b>	<b>1 098 376.27</b>

CHAP	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2020 + RAR
13	Subventions d'investissement	256 650.00	352 650.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	47 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000.00	116 551.72
27	Autres immobilisations financières	0.00	59 706.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0.00
041	Opérations patrimoniales		211 210.90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		311 257.65
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>194 031.37</b>	<b>1 098 376.27</b>

#### **9- Périodes d'ouverture du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les vacances d'été et de toussaint 2020**

Monsieur le maire expose que malgré la période d'incertitude liée au CODIV-19, il y a lieu malgré tout de prévoir les dates d'ouverture du Centre de Loisir ainsi que les emplois associés (Délibération 10).

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour) :**

- FIXE la période d'ouverture du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour 2020 comme suit :
  - Vacances d'été - ouverture du 6 Juillet au 28 Août 2020 ;
  - Vacances de Toussaint – ouverture du 19 au 30 octobre 2020.

#### **10- Centre de Loisirs Sans Hébergement - Création des emplois saisonniers – Été 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire fonctionner le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), il convient de recruter en plus du personnel titulaire, des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour) :**

- CREE du 6 juillet au 28 août 2020, six (6) postes d'adjoint d'animation à temps complet (35/35ème) rémunérés sur la base des indices en vigueur correspondant au premier échelon plus 10% pour Congés Payés. Les agents pourront être amenés à faire des heures complémentaires et/ou supplémentaires qui seront au choix récupérées ou rémunérées.

#### **11- Affaires diverses**

*Fin de la séance à 19h45.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2020**

---

**SIGNATURES**

<b><u>D. REGEARD</u></b>	<b><u>E. SIX-BOUVIER</u></b>	<b><u>A. ROUSSEAU</u></b>	<b><u>F. DAMIENS</u></b>
<b><u>P. ROSALIE</u></b>	<b><u>F. PARDILLOS</u></b>	<b><u>M. LEMONNIER</u></b>	<b><u>F. HOSTALIER</u></b>
<b><u>P. CRETEL</u></b>	<b><u>I. MUSSIO</u></b>	<b><u>M. GILMAS</u></b>	<b><u>V. DESQUESNE</u></b>
<b><u>A. DESMEULLES</u></b>			